

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE DE BLAIN

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (C.S.T.)
DE LA MAIRIE DE BLAIN**

N° A/133/2022

Le Maire de BLAIN,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n ° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n ° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique au 8 décembre 2022,

Vu la délibération n° 2022-05-06 du conseil municipal en date du 19 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial de la Mairie de BLAIN en date du 8 décembre 2022,

Considérant que pour les membres des comités sociaux territoriaux placés auprès des collectivités territoriales, le ou les membres de ces comités représentant la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité (décret n ° 2021-571 du 10 mai 2021 – article 6),

La composition du comité social territorial de la Mairie de BLAIN est arrêtée ainsi :

ARRETE :

Article 1er : Les représentants de la collectivité au comité social territorial sont ainsi désignés :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ <u>REPRESENTANTS TITULAIRES</u>- Monsieur Jean-Michel BUF, Maire- Monsieur Philippe CAILLON, Adjoint- Monsieur Bruno REKIS, Adjoint | <ul style="list-style-type: none">▪ <u>REPRESENTANTS SUPPLEANTS</u>- Madame Sandrine VAIRE, Adjointe- Madame Yolande DUBOURG, Adjointe- Monsieur Jean-Luc POINTEAU, Adjoint |
|--|--|

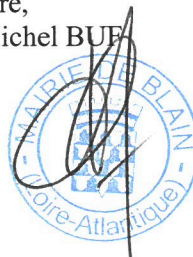
Article 2 : Les représentants du personnel sont :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ <u>REPRESENTANTS TITULAIRES</u>- Monsieur Christophe BESNARD, CGT- Madame Elodie GOILLANDEAU, CGT- Monsieur Sébastien VALENTIN, CGT | <ul style="list-style-type: none">▪ <u>REPRESENTANTS SUPPLEANTS</u>- Madame Fabienne PIQUET, CGT- Monsieur Titouan DELEU, CGT- Madame Pierrette SEN, CGT |
|--|---|

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- transmis au Représentant de l'Etat et à l'organisation syndicale
- affiché en mairie et dans les services municipaux.

Fait à BLAIN, le 9 Décembre 2022

Le Maire,
Jean-Michel BUF



Acte affiché et mis en ligne le 09 DEC. 2022